

La mission fondamentale d'une banque centrale est d'œuvrer à la stabilité monétaire et financière : en termes simples, c'est de maintenir par son action la *confiance* dans la monnaie et le système bancaire. La gestion de la crise financière de grande ampleur que nous traversons a révélé le rôle déterminant que joue la Banque de France, en tant que membre de l'Eurosystème et en tant que responsable de la surveillance des établissements de crédit.

Ce rapport annuel apporte l'éclairage de la Banque de France sur les circonstances de la crise actuelle et son impact sur l'économie ainsi que sur les actions mises en œuvre pour la juguler et soutenir l'activité, notamment à travers le crédit.

Concernant le rôle de la Banque de France, je souhaiterais mettre en lumière trois points :

- La *réactivité* : elle a permis, dès le déclenchement de la crise en août 2007, d'apporter des ressources au marché interbancaire en toute urgence et en masse, et de maintenir la liquidité des banques. La Banque de France a par la suite préparé intensivement, puis mis en œuvre, les adaptations des modes de refinancement, qui ont conduit l'Eurosystème à allonger la durée des facilités, à élargir la gamme des devises et le collatéral éligibles et à passer pour partie des appels d'offres pour des montants illimités, à taux fixe. Cette force de réaction de la Banque de France et son adaptation aux nouvelles circonstances sont la marque du professionnalisme de ses équipes, auxquelles je veux ici rendre hommage pour leur compétence et leur intense mobilisation opérationnelle.

- L'*expertise* : la connaissance des marchés et celle des banques se renforcent mutuellement. La supervision des banques françaises – dont la situation est comparativement meilleure que ce qui est souvent observé à l'étranger – a bénéficié de l'adossement des autorités de contrôle des établissements de crédit à la Banque de France. Ces atouts sont aujourd'hui clairement mis en évidence tant en France qu'au plan européen. La Banque de France a pu ainsi activement contribuer au niveau national, européen (dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne) et international



(G 7, G 20, Forum de stabilité financière) à la réflexion sur la nouvelle gouvernance du système financier.

- Le *service* rendu à la collectivité nationale. Deux exemples l'illustrent : le premier tient au rôle de concepteur et de gestionnaire des infrastructures de paiement. De longue date, la Banque de France a pris en charge, avec la profession bancaire, la gestion et l'évolution de systèmes de paiement et d'échange : la crise financière a permis d'attester de la robustesse de ces systèmes. Le second est relatif à l'analyse et au suivi des mécanismes de transmission de la crise à l'économie réelle, qu'il s'agisse du financement des entreprises ou de celui des ménages : les capacités de la Banque de France ont conduit les pouvoirs publics à lui confier un rôle accru dans ce domaine, en appui à la mission du médiateur du crédit. Les directeurs des succursales de la Banque de France se sont montrés immédiatement opérationnels pour gérer le dispositif de médiation au niveau des départements.

Dans ce contexte fortement mobilisateur, la Banque de France n'a pas cessé de poursuivre, en 2008, l'adaptation et la modernisation de sa gestion, agissant ainsi au mieux des intérêts de la collectivité nationale. C'est ce dont rend compte aussi ce rapport d'activité.